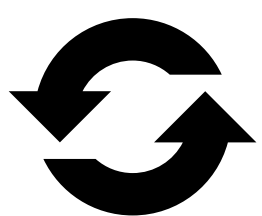




Vérifiez la date de fin de validité du ticket et son authenticité. Il doit comporter 2 parties détachables non déchirées et une étoile argentée sur le recto :



> un ticket périmé ou endommagé ne sera pas remboursé

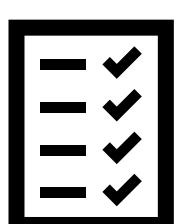


Échangez le Ticket Action Cinémas (TAC) contre un billet CNC au tarif convenu en amont dans la convention (maximum 6€).

- > le TAC est valable tous les jours, pour tous les films, hors supplément séances spéciales et 3D
- > aucun complément d'espèces ne doit être demandé au spectateur
- > le TAC n'est ni échangeable, ni remboursable

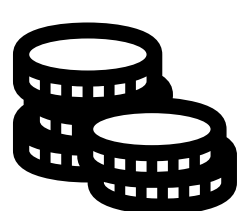


Apposez le cachet de votre salle au dos de la souche de droite (la plus grande), qui sera à nous retourner. Gardez la souche de gauche (la plus petite) pour votre comptabilité.



Remplissez le bordereau de retour en ligne, à votre rythme (à la semaine, au mois, au trimestre, à l'année...) et envoyez-le-nous par courrier accompagné des souches des tickets cachetées.

> les demandes de remboursement sont acceptées jusqu'à 1 mois suivant la date de fin de validité du ticket



Recevez votre virement sous 1 mois.